



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2023-68

**Demande de
subvention auprès du
Conseil
départemental au
titre des CDAS 2023
Remplacement des
menuiseries
extérieures du
Pavillon S. Hessel et
du groupe scolaire
des Voiron**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 24 AVRIL

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 18 avril 2023

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – PIERRE – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – CHAPPEL – BARBOTIN – MAGDELAINE – DEGUIN – RUIZ -

Étaient absents représentés : Procuration de V. CORNEC à N. ANCHISI – de Y. LE PRIOL à A. BLOUIN – de H. ABDALLAH à O. MAITRE – de A. FAVRELLE à J. DEGUIN – de F. CLERICI à JF. RUIZ

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs VINCENT – FIGUÏÈRE – GAVARD-RIGAT – KAMANDA – PATRIS – SIMULA – JUGET – MULLER – GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarités (CDAS) 2023 ;

Considérant le projet de remplacement des menuiseries extérieures bois du Pavillon Stéphane Hessel pour la somme de 389 246,80 € HT soit un total de 467 096,16 € TTC ;

Considérant l'éligibilité du projet de travaux précité au subventionnement par le dispositif CDAS 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – PIERRE – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – CHAPPEL – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – DEGUIN – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI)

Article 1 : **APPROUVE** le projet de remplacement des menuiseries extérieures bois du Pavillon Stéphane Hessel et du groupe scolaire des Voiron pour la somme de 389 246,80 € HT soit un total de 467 096,16 € TTC.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à solliciter une subvention à hauteur de 40 % de la dépense éligible, soit de 155 698,72 €, ou au taux maximum, pour le financement du projet précité, auprès du Conseil départemental dans le cadre des CDAS 2023.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 4 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr,

dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,

Antoine BLOUIN

La Secrétaire de Séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

28/04/2023

- de sa mise en ligne le :

28/04/2023